

**Conseil économique et social**Distr. générale
20 avril 2020Français
Original : anglais**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-seizième session**

Bangkok, 21 mai 2020

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire *

Questions relatives à la gestion**Modifications apportées au plan-programme pour 2020****Note du secrétariat***Résumé*

On trouvera dans le présent document les modifications qu'il est proposé d'apporter à la liste des produits à exécuter au titre des sous-programmes, tels qu'ils figurent dans le projet de plan-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect.19)) et dans les renseignements complémentaires sur le plan-programme et les informations sur l'exécution du programme pour 2020 (document paru sous la cote ESCAP/75/INF/2/Rev.2), sur lesquelles la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique est invitée à se prononcer.

Les modifications proposées visent principalement à tenir compte des conséquences que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a sur la mise en œuvre du programme et des nouveaux mandats adoptés après que la Commission a approuvé le plan-programme pour 2020.

La Commission voudra peut-être noter que les modifications proposées contribueront à la réalisation des objectifs des sous-programmes et n'ont pas d'incidence sur le budget-programme ordinaire. Toutefois, ces modifications portent sur le nombre total de produits à exécuter en 2020 qui est indiqué dans le projet de plan-programme pour 2020 et dans le document complémentaire.

La Commission souhaitera peut-être examiner les modifications proposées et approuver leur prise en compte dans la liste des produits à exécuter en 2020.

* ESCAP/76/L.1/Rev.1.

Modifications qu'il est proposé d'apporter au plan-programme pour 2020

<i>Produits à exécuter figurant dans les renseignements complémentaires sur le plan-programme et les informations sur l'exécution du programme pour 2020</i>	<i>Modification proposée</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 1. Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement		
Objectif du sous-programme :		
L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre à la région de l'Asie et du Pacifique de parvenir à un développement économique stable, inclusif et durable.		
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts : services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)		
3. Réunions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (1)	<i>Supprimer</i>	<p>Auparavant, dans le programme de travail biennal, les services fonctionnels pour les réunions de la Commission étaient programmés sous la rubrique « Direction exécutive et gestion ». Comme cette rubrique ne figure plus dans le plan-programme pour 2020, les réunions organisées par la Commission (10) sont réparties sur 9 sous-programmes, à savoir les sous-programmes 1 à 7, 9 et les composantes 1 et 3 du sous-programme 8.</p> <p>En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le secrétariat, en consultation avec les États membres, a décidé de convoquer la soixante-seizième session de la Commission de manière virtuelle le 21 mai 2020. À cet égard, le nombre de services fonctionnels pour la session de la Commission sera ramené de 10 à 2.</p> <p>Comme le thème de la session de la Commission en 2020 porte sur les océans, le secrétariat propose de garder le même nombre de services fonctionnels au titre du sous-programme 4 et dans la composante 1 du sous-programme 8.</p>

<i>Produits à exécuter figurant dans les renseignements complémentaires sur le plan-programme et les informations sur l'exécution du programme pour 2020</i>	<i>Modification proposée</i>	<i>Justification</i>
--	------------------------------	----------------------

Sous-programme 2. Commerce, investissement et innovation

Objectif du sous-programme :

L'objectif auquel le sous-programme contribue est de tirer parti du commerce, de l'investissement, de l'innovation, de la technologie et du développement des entreprises pour progresser sur la voie du développement durable et de l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique.

A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts : services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)

7. Réunions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (1)	<i>Supprimer</i>	Voir la justification fournie pour le sous-programme 1
--	------------------	--

C. Activités de fond : consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause

<i>Ajout :</i> Appui consultatif au groupe de travail thématique sur l'innovation et la technologie au service du développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.	À sa quatorzième session, tenue en novembre 2019, le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a approuvé le mandat du groupe de travail thématique sur l'innovation et la technologie au service du développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Comme l'appui consultatif au groupe de travail thématique sera fourni dans le cadre de ce sous-programme, il est proposé d'ajouter ce produit à exécuter afin de refléter les contributions du sous-programme.
---	---

Sous-programme 3. Transport

Objectif du sous-programme :

L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, de façon durable, la connectivité des transports, la logistique et la mobilité dans la région Asie-Pacifique.

A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts : services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)

3. Réunions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (1)	<i>Supprimer</i>	Voir la justification fournie pour le sous-programme 1
--	------------------	--

<i>Produits à exécuter figurant dans les renseignements complémentaires sur le plan-programme et les informations sur l'exécution du programme pour 2020</i>	<i>Modification proposée</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 4. Environnement et développement		
Objectif du sous-programme :		
L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'éliminer les effets néfastes de la croissance sur les environnements naturels et bâtis et d'améliorer le bien-être des populations et la prospérité partagée dans les zones urbaines et rurales de la région Asie-Pacifique.		
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts : services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)		
5. Réunions du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (6)	<i>Remplacer par :</i> Réunions du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (2)	En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des restrictions de voyage imposées par les pays du monde entier, le secrétariat, en consultation avec les États membres, organisera le septième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable de manière virtuelle le 20 mai 2020. Le nombre de services fonctionnels pour le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable sera ramené de six à deux.
9. Réunions du groupe de travail thématique sur l'eau, l'énergie et l'environnement relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (2)	<i>Supprimer</i>	Comme le rôle de coordination pour ce groupe de travail thématique relève du sous-programme 9 sur l'énergie, les services fonctionnels pour les réunions du groupe de travail sont à présent pris en compte dans le sous-programme 9. Toutefois, des contributions de fond aux débats sur les questions liées à l'environnement lors des réunions du groupe de travail thématique seront fournies dans le cadre du sous-programme 4. Par conséquent, il est proposé d'ajouter un produit à exécuter dans le cadre de l'appui au groupe de travail thématique relevant du sous-programme à la rubrique C. Activités de fond : consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause.

<i>Produits à exécuter figurant dans les renseignements complémentaires sur le plan-programme et les informations sur l'exécution du programme pour 2020</i>	<i>Modification proposée</i>	<i>Justification</i>
C. Activités de fond : consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause		
	<i>Ajouter :</i> Appui consultatif au groupe de travail thématique sur l'eau, l'énergie et l'environnement relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	Voir ci-dessus
Sous-programme 5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe		
Objectif du sous-programme :		
L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir l'inclusion numérique et les applications spatiales pour accroître la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique.		
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts : services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)		
5. Réunions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (1)	<i>Supprimer</i>	Voir la justification fournie pour le sous-programme 1
11. Réunions du groupe de travail thématique sur le développement fondé sur le savoir relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (4)	<i>Remplacer par :</i> Réunions du groupe de travail thématique sur l'innovation et la technologie au service du développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (4)	À sa quatorzième session, tenue en novembre 2019, le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a approuvé le changement de nom du groupe de travail thématique sur le développement fondé sur le savoir relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale en groupe de travail thématique sur l'innovation et la technologie au service du développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

<i>Produits à exécuter figurant dans les renseignements complémentaires sur le plan-programme et les informations sur l'exécution du programme pour 2020</i>	<i>Modification proposée</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 6. Développement social		
Objectif du sous-programme :		
L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser l'instauration de sociétés inclusives qui assurent la protection, l'autonomisation et l'égalité pour tous en Asie et dans le Pacifique.		
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts : services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)		
4. Réunions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (1)	<i>Supprimer</i>	Voir la justification fournie pour le sous-programme 1
Sous-programme 7. Statistiques		
Objectif du sous-programme :		
L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique.		
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts : services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)		
4. Réunions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (1)	<i>Supprimer</i>	Voir la justification fournie pour le sous-programme 1
Sous-programme 8, composante 3. Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale		
Objectif du sous-programme :		
L'objectif auquel la composante 3 du sous-programme contribue est de renforcer la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, conformément aux priorités sous-régionales, notamment l'amélioration de la connectivité des infrastructures et la transformation structurelle de l'économie des pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale.		
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts : services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)		
2. Réunions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (1)	<i>Supprimer</i>	Voir la justification fournie pour le sous-programme 1
Sous-programme 9. Énergie		
Objectif du sous-programme :		
L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique.		
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts : services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)		
4. Réunions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (1)	<i>Supprimer</i>	Voir la justification fournie pour le sous-programme 1